

# ÉCOLE SAINT-FIDÈLE

334, 12<sup>e</sup> Rue, Québec (Québec) G1L 2L5

Téléphone : 418 686-4040, poste 4039

Télécopieur : 418 525-8699

[www.cscapitale.qc.ca/st-fidele](http://www.cscapitale.qc.ca/st-fidele)



## L'ÉCOLE SAINT-FIDÈLE ET SON SERVICE DE GARDE

### 1. Information générale

Le service de garde est un service complémentaire à l'école et il a l'obligation de s'autofinancer.

Les services de garde ont deux sources de financement :

- l'allocation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- les frais assumés par les parents.

Cet argent sert à défrayer les salaires du personnel, l'achat de matériel et de mobilier, les collations et l'entretien des locaux.

### 2. Les conditions d'admission

Les élèves qui utilisent le service de garde doivent obligatoirement fréquenter l'école Saint-Fidèle.

### 3. L'inscription

Au moment de l'inscription, les parents sont invités à remplir un contrat. Ce contrat spécifie les besoins, les coûts et assure aux parents une place pour leur enfant. Les frais d'inscription sont de 10,00 \$ par enfant ou de 15,00 \$ par famille.

### 4. Le coût

La mesure à 7,00 \$/jour s'adresse aux élèves réguliers, c'est-à-dire à ceux qui fréquentent le service de garde 2 périodes par jour, au moins 3 jours par semaine. Cette mesure inclut les journées pédagogiques.

La tarification à la pièce est également possible :

- Période 1 (matin) : 7h15 - 8h15 ..... 4,50 \$
- Période maternelle (midi) : 10h40 - 13h00 ..... 6,00 \$
- Période 2 (avant-midi) : 10h40 - 11h30..... 2,00 \$
- Période 3 (midi) : 11h30 - 13h00 ..... 5,25 \$
- Période 4 (après-midi) : 15h15 - 18h00..... 6,00 \$

La facturation est mensuelle. Un état de compte est transmis aux parents au début de chaque mois. Ce compte doit être payé avant le 15 du mois, en argent, par internet ou par chèque au nom de l'École Saint-Fidèle.

Pour effectuer votre paiement par internet, vous devez utiliser le numéro à 18 chiffres qui apparaît sur votre état de compte. Vous devez saisir ce numéro à chaque paiement, même si ce numéro demeure le même tant que votre enfant fréquente notre service de garde.

Ce numéro est unique à un parent, à un enfant et à un service de garde. Si votre enfant change de service de garde, il est donc très important d'utiliser le numéro qui s'imprimera sur le nouvel état de compte.

Après plus d'un mois de retard, le service de garde est suspendu. Tout dossier de mauvaise créance est envoyé à la commission scolaire qui chargera une compagnie spécialisée de recouvrer les sommes dues.

## **5. Horaire**

Le service ouvre ses portes à 7 h 15 le matin. L'enfant est sous la responsabilité du parent tant qu'il n'est pas entré au service de garde.

Nous demandons aux parents des élèves de la maternelle d'entrer avec leur enfant jusqu'au local du service de garde.

Heures d'ouverture:

De 7 h 15 à 8 h 15 le matin

De 10 h 37 à 13 h le midi

De 15 h 15 à 18 h l'après-midi

Le service de garde est ouvert selon le calendrier scolaire, soit tous les jours de classe et les journées pédagogiques entre la première journée de classe et la dernière.

## **6. Les règlements**

Des frais de 5,00 \$ par 15 minutes de retard par enfant seront facturés aux parents qui viennent chercher leur enfant après 18h00. Pour un 2e retard, les frais seront de 10,00 \$ par 15 minutes.

Les élèves ne peuvent quitter le service de garde avec une personne non autorisée. Si des changements d'accompagnateur survenaient, il faut en aviser le service de garde par écrit. Également, les parents dont les enfants retournent seuls à la maison devront en aviser le service de garde par écrit.

Toute modification au contrat doit être effectuée par écrit et remise au moins 10 jours à l'avance. À défaut de cet avis, il y aura une facturation selon les termes du contrat. Les frais de garde ne sont pas remboursables en raison d'absence.

## **7. Journées pédagogiques**

Le service de garde est ouvert durant les journées pédagogiques. La date de retour du coupon-réponse doit être respectée pour l'inscription lors de ces journées. Dans le cas d'un enfant inscrit, mais absent lors de la journée pédagogique, veuillez prendre note que les frais de garde de 7,00 \$ ainsi que les frais d'activités et de transport seront facturés

## **8. Les absences**

Il est important de téléphoner au service de garde (418-686-4040, poste 3394) lorsque votre enfant s'absente, afin d'en spécifier le motif ainsi que la durée probable.

## **9. Les repas**

Les élèves apportent leur dîner dans un sac à lunch bien identifié et contenant un bloc réfrigérant pour le conserver au frais. Tous les locaux disposent d'un four à micro-ondes pour réchauffer la nourriture. Le service de garde demande :

- ▶ Qu'il n'y ait pas de plat congelé ou à faire cuire (cela ralentit considérablement l'opération) ;
- ▶ Que la boîte à lunch ne contienne pas de boisson gazeuse, friandises, gommages, croustilles, de noix et d'arachides ;
- ▶ De mettre les repas dans des contenants allant au four à micro-ondes.

Le service de garde offre des collations saines et variées en après-midi.

## **10. Administration de médicament**

Seuls les médicaments prescrits par une autorité médicale peuvent être administrés à l'école.

Pour que le médicament soit administré, les parents doivent :

- Remplir le formulaire prévu à cette fin ;
- Avoir donné la première dose à l'enfant ;
- Remettre le médicament en mains propres à un membre du personnel de l'école. En aucun temps, l'élève ne doit avoir en sa possession le médicament ;
- Remettre le médicament dans son contenant d'origine sur lequel l'étiquette de prescription au nom de l'enfant est apposée.

## **11. Le fonctionnement éducatif**

Le service de garde est assujéti à la même réglementation que l'école. Les enfants qui le fréquentent doivent s'y conformer.

Quotidiennement, diverses activités sont offertes aux élèves : arts plastiques, cuisine, jeux de table, période de gymnase, jeux à l'extérieur, lecture, art dramatique, soutien aux devoirs. Les enfants n'apportent pas de jouets personnels sauf exceptionnellement pour un privilège mentionné par écrit. Les élèves de la maternelle doivent avoir des vêtements de rechange et des sous-vêtements.